

Convocation du 14 mars 2011

SÉANCE DU 22 MARS 2011

Le vingt deux mars deux mil onze, à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIVILLE, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Jean ARLIX, Maire.

PRÉSENTS : Jean ARLIX, Bernard BLANCO, Philippe MERCIER, Monique DORANGE, Denis BIENVENU, Marie-Christine GUITTET, Frédéric DEVAUX, Serge DEGOUEY, Cécile LECESNE, Valérie BIGOT, Bernard PAYSANT, Nadine VIGOR et Gérard SANSON.

ABSENT : Mathias LEGUERRIER et Stéphane MASSON (excusés)

Secrétaire de séance : Gérard SANSON

Délibération n° 2011 – 022 – Extension éclairage public Hameau Moulin – Hameau David

Le Maire présente un devis émanant de INEO GDF SUEZ – ZI de Sauxmarais – 675 rue Jean Bouin 50110 TOURLAVILLE pour la pose d'une lanterne d'éclairage public au Hameau Moulin (chemin de la Banque) et deux lanternes d'éclairage public au Hameau David (rue du Paitis) pour un montant de 2 478.87 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Donne son accord sur le devis d'un montant de 2 478.87 € TTC**
- **Autorise l'ouverture d'un programme n° 99 « extension éclairage public Hameau David Hameau Moulin » pour un montant de 2 500 € à l'article 2315 du budget 2011.**
- **Autorise le Maire à passer commande**

Délibération n° 2011 – 023 – Eclairage public Ferme du Croisé

Le Maire informe que la Communauté de Communes de la Hague a décidé de faire effectuer l'effacement du réseau BT Ferme du Croisé et qu'il convient de prévoir la pose de 4 mâts d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Donne son accord sur le projet présenté**
- **Autorise l'ouverture d'un programme n° 100 « Eclairage public Ferme du Croisé » pour un montant de 10 000 € à l'article 2315 au budget 2011**
- **Autorise le Maire à procéder à la dévolution des travaux selon les procédures définies et autorisées au Code des marchés Publics**

Délibération n° 2011 – 024 -Achat de tables de pique-nique et de corbeilles de propreté

Le Maire présente un devis émanant de Préfabriqués Béton du CAGIRE – Avenue de Saint-Gaudens – 31210 AUSSON pour la fourniture de deux tables de pique-nique et de trois corbeilles de propreté le tout pour un montant de 2 928.76 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Donne son accord sur le devis d'un montant de 2 928.76 € TTC**
- **Autorise le Maire à ouvrir un crédit de 3 000 € à l'article 2188 du budget 2011**
- **autorise le Maire à passer commande.**

Délibération n° 2011 – 025 – Achat illuminations

Suite à la réunion de la commission des illuminations, le Maire présente un devis émanant de DECOLUM – 3 rue du Finissage – 55310 TRONVILLE EN BARROIS pour la fourniture de guirlandes pour les sapins, de tubes « technic glace » pour la mairie, de 6 motifs blanc – bleu pour la rue Thomas Hélye pour un montant de 2 691.84 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **donne son accord sur le devis d'un montant de 2 691.84 € TTC**
- **autorise l'ouverture d'un crédit de 2 700 € à l'article 2188 au budget 2011**
- **autorise le Maire à passer commande**

Délibération n° 2011 – 026 – Achat d'un souffleur

Le Maire propose au Conseil municipal l'achat d'un souffleur, deux devis ont été demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de retenir le devis le moins disant émanant des Ets MOTIN – Le Mont Rouge – 50700 VALOGNES – pour un montant de 368 €. La dépense sera imputée à l'article 60632.

Délibération n° 2011 – 027 – Remplacement de lits de 140 cm par des lits de 90 cm aux Gîtes les Gravelots

A la demande de madame SOBIERAJ, délégataire des gîtes les Gravelots, le Maire propose de remplacer 4 lits de 140 cm par 8 lits de 90 cm et présente un devis émanant de EUR'EQUIP – 722 Faubourg d'Arras – 59552 LAMBRES LEZ DOUAI d'un montant de 3 745.87 € TTC pour la fourniture de 8 lits 90 cm, 8 sommiers à lattes et 8 matelas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **donne son accord sur le devis d'un montant de 3 745.87 € TTC**
- **autorise l'ouverture d'un crédit de 3 800 € à l'article 2188 au budget 2011**
- **autorise le Maire à passer commande**

Délibération n° 2011 – 028 - Indemnité d'assurance dégâts sur les gouttières

Le Maire informe que lors des chutes de neige en novembre et décembre 2010 les gouttières des bâtiments communaux ont été détériorées. Un devis a été demandé à l'entreprise Sanitoit. Après examen des devis, l'expert de l'assurance Groupama propose une indemnisation de 6 094.61 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte le montant de l'indemnisation proposé par l'expert de GROUPAMA à 6 094.61 €.

L'indemnisation proposée étant inférieure aux devis présentés, il a été demandé à l'entreprise si elle souhaitait appliquer les tarifs préconisés par l'expert ou s'en tenir aux devis fournis ; selon sa réponse une nouvelle consultation sera faite.

Délibération n° 2011 – 029 – Fonds de solidarité pour le logement 2011

A la demande du Conseil Général de la Manche, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour verser une participation de 0.60 € par habitant pour le fonds de solidarité pour le logement 2011 soit pour 547 habitants 328.20 €. La dépense sera imputée à l'article 6188.

Délibération n° 2011 – 030 – Fonds d'aide aux jeunes 2011

A la demande du Conseil Général de la Manche, le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour verser une participation de 0.23 € par habitant pour le fonds d'aide aux jeunes 2011 soit pour 547 habitants 125.81 €. La dépense sera imputée à l'article 6188.

Délibération n° 2011 -031 – Renouvellement autorisation conventionnelle d'usage agricole sur la parcelle A 398 P

Le Maire demande au conseil municipal de renouveler l'autorisation conventionnelle d'usage agricole sur la parcelle A 398 P entre la mairie de Biville, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et le Syndicat Mixte « Espaces Littoraux de la Manche » d'une part et Monsieur David HAMEL, d'autre part et ce pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour renouveler l'autorisation conventionnelle précisée ci-dessus selon les termes proposés et autorise le maire à la signer.

Délibération n° 2011 – 032 - Logement communal 38 rue de la Ruelle David – choix du locataire

A la suite de la vacance du logement communal situé 38 rue de la Ruelle David, un appel à candidature a été fait sur les différents panneaux d'affichage de la commune, deux candidatures ont été reçues à la mairie. Le maire demande au conseil municipal de choisir le futur locataire dudit logement.

Bernard PAYSANT ne prend pas part à la délibération et quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 6 abstentions et 6 voix pour décide de retenir la candidature de madame Caroline PAYSANT et autorise la Maire à signer un bail de location avec elle selon les modalités définies dans la délibération du 15 février 2011 à savoir : le loyer mensuel du logement à 500 €, établi pour 6 années avec une révision annuelle du loyer selon l'indice IRL du 4^{ème} trimestre publié par l'INSEE chaque année, l'indice de départ sera l'indice

IRL du 4^{ème} trimestre 2010, un dépôt de garantie de 500 €, résiliation du bail avec un préavis de 2 mois et obligation d'un cautionneur.

La date d'entrée dans le logement sera définie avec la nouvelle locataire.

Délibération n° 2011 – 033 – Renouvellement bail de location parcelles A 8 et 466

Le Maire informe que le bail de location des parcelles A 8 et 466 (superficie de 39 350 m2) au profit de madame Christine AGNES arrivera à échéance au 30 juin 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **donne son accord pour renouveler ledit bail pour une durée de 9 années soit du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2020,**
- **décide d'appliquer une révision annuelle selon les indices de fermage publié au 1^{er} octobre de chaque année**
- **décide que le loyer de départ sera de 65 €, l'indice de révision de départ sera l'indice des fermages publié le 1^{er} octobre 2010 soit 98.37**
- **décide que le loyer sera payable à terme échu soit au 30 juin 2012 pour la première fois**

Délibération n° 2011 – 034 – Renouvellement bail de location parcelle A 321

Le Maire informe que le bail de location de la parcelle A 321 (superficie de 69 200 m2) au profit de monsieur Denis BIENVENU arrivera à échéance au 30 juin 2011.

Denis BIENVENU ne prend pas part à la délibération et quitte la salle du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **donne son accord pour renouveler ledit bail pour une durée de 9 années soit du 1^{er} juillet 2011 jusqu'au 30 juin 2020,**
- **décide d'appliquer une révision annuelle selon les indices de fermage publié au 1^{er} octobre de chaque année**
- **décide que le loyer de départ sera de 30 €, l'indice de révision de départ sera l'indice des fermages publié le 1^{er} octobre 2010 soit 98.37**
- **décide que le loyer sera payable à terme échu soit au 30 juin 2012 pour la première fois**

Délibération n° 2011 - 035 - Demande de subvention du Collège le Hague Dike séjour à Aurigny

Le Maire donne lecture du courrier émanant du Collège le Hague Dike sollicitant une subvention pour le séjour à Aurigny les 13 et 14 juin 2011. Le coût du voyage est de 90.18 € par élève. Deux élèves sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et conformément à la délibération du 11 février 2009, décide de verser au collège une subvention de 22.54 € par élève soit pour deux élèves 45.08 € ce qui correspond à 25 % du coût du séjour. La dépense sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 2011 – 036 – Motion contre la fermeture d'une classe au R.P.I. Biville – Vauville

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le texte de motion suivant :

Monsieur l'Inspecteur d'Académie nous annonce une fermeture de classe au Regroupement Pédagogique Intercommunal « les Bruyères » Biville – Vauville. En effet l'effectif des élèves à la rentrée scolaire 2011/2012 serait de 74 élèves selon l'Académie. Ce nombre justifierait la suppression d'un poste d'enseignant et augmenterait significativement le nombre d'élèves par classe avec organisation en triple niveau jusqu'à 30 élèves.

L'Education Nationale, très friande d'économies dans la fonction publique, ne se soucie ni de l'intérêt des élèves d'être dans des classes moins chargées, ni de la cohésion des équipes pédagogiques, ni des efforts consentis par les collectivités locales qui s'investissent dans l'avenir de leurs écoles.

On assiste actuellement à des « approches comptables ». Dès qu'une école a atteint le seuil fatidique calculé par les statisticiens du Ministère, on casse l'organisation pédagogique de l'école et on envoie l'enseignant voir ailleurs !

Pour notre part l'effectif serait de 78 élèves à la rentrée prochaine et serait supérieur sur les deux années scolaires suivantes, ce qui ne justifie pas la suppression de poste.

Nous nous opposons à la fermeture d'une classe au R.P.I. « les Bruyères » Biville – Vauville et demandons à monsieur l'Inspecteur d'Académie de bien vouloir reconsidérer sa position.

Questions diverses

- Faire un appel de civisme aux propriétaires de chien dans le lotissement le Gardin et le Bourg
- Revoir emplacement de l'éclairage public sur le chemin desservant les 696 et 698 rue du Paitis
- La réception de la TNT est catastrophique au lieu-dit le Haut de Biville